

Le mépris de la cour :

la littérature anti-aulique en Europe
(xvi^e-xvii^e siècles)



Tiré à part :
Mépris de la cour et art de gouverner dans la littérature politique (Espagne, fin xv^e-début xvii^e siècle) · Alexandra Merle

Confrontés à l'émergence de la société de cour, telle que Norbert Élias l'a analysée, les auteurs hésitent entre fascination et dénonciation. Avec ironie et parfois cynisme, la poésie, les narrations, le théâtre dépeignent à la fois les attraits et les dangers de la vie curiale. À côté des traités qui enseignent comment réussir dans le monde, de Castiglione à Gracián, fleurit aussi une littérature du refus ou de la satire, qui vilipende les valeurs de la cour, fait l'éloge de la retraite ou appelle à la révolte. Bien des œuvres sont traversées par ces postulations contradictoires, hésitant entre la recherche d'une morale adaptée aux contraintes sociales et la tentation de la fuite loin des cours corrompues et corruptrices. La publication en Espagne de l'ouvrage d'Antonio de Guevara, le *Mespris de la cour et l'éloge de la vie rustique* (1539), puis ses traductions à travers toute l'Europe, ont cristallisé un thème déjà très vivant dans la littérature antique puis médiévale : celui de la satire du milieu urbain, des sphères du pouvoir et de la cour, conjuguée à l'éloge d'une vie simple, « médiocre » et rustique. Cette topique morale et politique traverse ensuite toute la littérature et la philosophie politique, de la Renaissance à l'Âge classique.

Illustration : Andrea Mantegna, *La Cour de Louis III Gonzague* (détail), fresque du mur nord de la Chambre des Époux (1465-1474), Palais ducal de Mantoue © 2018. Photo Scala, Florence. Avec l'aimable autorisation du ministère des Biens et Activités culturels et du Tourisme (Italie)

ISBN de ce PDF :
979-10-231-3162-8

<http://pups.paris-sorbonne.fr>

LE MÉPRIS DE LA COUR

CAHIERS SAULNIER

Derniers ouvrages parus

Îles et Insulaires (XVI^e-XVIII^e siècle)

Frank Lestringant & Alexandre Tarrête (dir.)

Paris, carrefour culturel autour de 1500

Olivier Millet & Luigi-Alberto Sanchi (dir.)

Poésie et musique à la Renaissance

Olivier Millet & Alice Tacaille (dir.)

L'Unité du genre humain. Race et histoire à la Renaissance

Frank Lestringant, Pierre-François Moreau & Alexandre Tarrête (dir.)

L'Expérience du vers en France à la Renaissance

Jean-Charles Monferran (dir.)

La Poésie à la cour de François I^{er}

Jean-Eudes Girot (dir.)

Contes et discours bigarrés

Marie-Claire Thomine (dir.)

La Renaissance de Lucrèce

Emmanuel Naya (dir.)

Cahiers V. L. Saulnier
35

Le Mépris de la cour

La littérature anti-aulique en Europe (xvi^e-xvii^e siècles)

sous la direction de Nathalie Peyrebonne,
Alexandre Tarrête et Marie-Claire Thomine



Ouvrage publié avec le soutien de l'Association V. L. Saulnier,
du CELLF et du Conseil scientifique de Sorbonne Université (faculté des Lettres)

Sorbonne Université Presses est un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0590-2
© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2018

versions numériques
© Sorbonne Université Presses, 2023

Mise en page ATELIER CHRISTIAN MILLET
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN
adaptation numérique Emmanuel Marc DUBOIS/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Université Paris-Sorbonne
28, rue Serpente
75006 Paris

tél. : (33) (0) 1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

TROISIÈME PARTIE

Italie et Espagne

MÉPRIS DE LA COUR ET ART DE GOUVERNER
DANS LA LITTÉRATURE POLITIQUE
(ESPAGNE, FIN XVI^e-DÉBUT XVII^e SIÈCLE)

Alexandra Merle

De nombreux travaux, notamment ceux de José Martínez Millán et d'Antonio Álvarez-Ossorio Alvariño, ont souligné l'importance des écrits qui, à la suite du *Menosprecio de corte*, dénoncent sous les formes les plus variées la perversité de la cour dans la seconde moitié du XVI^e siècle en Espagne¹. Parmi les œuvres les plus citées se côtoient une pièce en vers de Cristóbal de Castillejo, *Aula de cortesanos o diálogo de la vida en la Corte* (1547), les *Diálogos de la diferencia que hay de la vida rústica a la noble* de Pedro de Navarra (1567) ou encore la *Filosofía cortesana* d'Alonso de Barros (1587), petit livret donnant les règles d'utilisation d'une sorte de jeu de l'oie, très répandu à la fin du XVI^e siècle², retraçant la progression du courtisan à la cour au moyen d'artifices tels que l'adulation. Dans un traité de Pedro López de Montoya publié en 1595, le *Libro de la buena educación y enseñanza de los nobles*, on peut lire qu'à la cour

*será gran hazaña no pervertirse, porque los vicios usados en las cortes [son] mucho más pegajosos que los de otras partes, por ser las ocasiones mayores y más vehementes, y la autoridad de la gente principal quanto se entrega a ellos allana el camino para que la demás gente siga las mismas pisadas. De manera que el fuego que arde en las cortes centellea por todo el reyno*³.

- 1 Voir en particulier José Martínez Millán, « La corte de la monarquía española », *Studia historica. Historia moderna*, 28, 2006, p. 17-61 et Antonio Álvarez-Ossorio Alvariño, « La discreción del cortesano », *Edad de Oro*, 18, 1999, p. 9-45.
- 2 Sur ce texte, publié en Espagne en 1587, puis à Naples l'année suivante, voir José Martínez Millán, « Filosofía cortesana de Alonso de Barros, 1587 », dans Pablo Fernández Albaladejo, José Martínez Millán, Virgilio Pinto Crespo (dir.), *Política, religión e inquisición en la España moderna*, Madrid, Universidad autónoma, 1996, p. 461-482, et Fernando Collar de Cáceres, « El tablero italiano de la *Filosofía cortesana* de Alonso de Barros (1588): la carrera de un hombre de corte », *Anuario del departamento de Historia y teoría del Arte*, 21, 2009, p. 81-104.
- 3 « Ce sera prouesse que de ne pas se pervertir : les vices en usage dans les cours sont plus contagieux qu'ailleurs, parce que les tentations sont plus nombreuses et plus fortes et que l'autorité des nombreuses personnes de qualité qui s'y livrent aplanit le chemin pour que les autres suivent leurs traces. De sorte que le feu qui brûle dans les cours répand ses lueurs dans tout le royaume », cité par Antonio Álvarez-Ossorio Alvariño, « La discreción del cortesano », art. cit., p. 17 (nous traduisons systématiquement).

On a aussi beaucoup commenté la diffusion de certaines images associées à la cour, en particulier celles du labyrinthe et du Minotaure, amplement utilisées au XVI^e siècle et au début du XVII^e, comme en témoigne le *Laberinto de corte. Con los diez predicamentos de cortesanos* (1609) du Napolitain Julio Antonio Brancalasso⁴, qui avait fréquenté la cour de Philippe II puis celle de Philippe III. Cet ensemble de publications a certainement contribué à ancrer dans la culture espagnole une image négative de la cour⁵ qui, selon José Martínez Millán, contraste avec celle qui se dégage des écrits d'apprentissage consacrés au courtisan en Italie⁶.

En admettant que le mépris de la cour soit particulièrement prononcé dans les lettres espagnoles, qu'en est-il de la littérature politique vouée à la définition d'un art de gouverner, souvent élaborée pour l'éducation du futur roi ou dédiée au monarque en exercice ? que dit-on de la cour à celui qui en occupe le centre, qui en est même le principe moteur ? Nous tenterons de répondre à cette question en examinant divers traités et écrits politiques, placés de préférence à la charnière entre le règne de Philippe II et celui de Philippe III, période particulièrement digne d'intérêt dans la mesure où l'éclosion du *valimiento*, dès 1598, signifie de l'avis de nombreux spécialistes une remise des affaires aux mains de « la cour » et une certaine fusion entre les sphères publique et privée.

Il n'est pas inutile de nous interroger au préalable sur la façon dont les textes définissent la cour, ce qui constitue une question moins simple qu'il n'y paraît. De fait, les dictionnaires de l'époque moderne renvoient généralement à quelques extraits des *Partidas* d'Alphonse X qui, au XIII^e siècle, percevaient la cour d'abord comme un espace (« le lieu où se trouvent le roi et les personnes qui le servent⁷ », en incluant celles qui le conseillent dans l'exercice du pouvoir), comparé à la mer en raison de la variété des êtres qui y confluent pour voir le roi et demander justice⁸. La validité de cette définition semble infinie : on la retrouve aussi

4 Voir Antonio Álvarez-Ossorio Alvaríño, « El laberinto de la corte. La imagen del cortesano durante el reinado de Felipe II », dans *Felipe II: un monarca y su época. Las tierras y los hombres del rey*, s.l., Sociedad estatal para la conmemoración de los centenarios de Carlos V y Felipe II, 1998, p. 81-90. Les images du labyrinthe et du Minotaure ont été employées dès le XV^e siècle dans la littérature, en relation avec le thème de la *privanza* à la cour, puis reprises dans les emblèmes d'Alciat et de Juan de Horozco y Covarrubias au XVI^e siècle.

5 Antonio Álvarez-Ossorio montre que l'image de la cour est liée aux intrigues, au faste et à une moralité douteuse (« La corte: un espacio abierto para la historia social », dans Santiago Castillo [dir.], *La historia social en España. Actualidad y perspectivas*, Madrid, Siglo veintiuno, 1991, p. 247-260).

6 Par exemple le *Perfetto Cortegiano* de Pietro Andrea Canonieri, publié à Rome en 1609, cité par José Martínez Millán dans « La corte de la monarquía española », art. cit., p. 58.

7 *Segunda Partida*, Título IX, Ley XXVII.

8 *Ibid.*, Ley XXVIII. La métaphore de la mer amène à parler de navigation sereine ou au contraire de tempêtes, de périls et de naufrages pour ceux qui ne savent pas conduire leur embarcation ou dont la quête de justice est infructueuse.

bien dans le *Tesoro de la lengua castellana* de Covarrubias (1611⁹) que dans le *Diccionario de Autoridades* publié au début du XVIII^e siècle par la Real Academia, la seule évolution notable consistant en une certaine institutionnalisation puisqu'il est fait mention explicite des différents conseils et des tribunaux ainsi que de la maison royale¹⁰. Dans l'usage, la « cour » est toujours comprise comme centre du pouvoir, mais c'est sans doute un espace à géométrie variable, qui peut déborder les limites du palais, bien que le regard se fixe plus volontiers sur les « courtisans » et les membres des maisons royales¹¹.

UNE CÉLÉBRATION DE L'UTILITÉ POLITIQUE DE LA COUR

Au premier abord, un grand nombre de traités, surtout parmi ceux qui furent rédigés dans le dernier tiers du XVI^e siècle, après le choix que fit Philippe II de Madrid pour y fixer sa résidence en 1561, paraissent célébrer la grandeur de la cour, présentée comme le centre naturel de la monarchie composite et comme la vitrine de sa puissance. Surtout, si le roi est toujours incité, comme au temps où la cour était itinérante, à se montrer à ses sujets et à visiter certaines de ses possessions (celles qui sont comprises dans l'espace péninsulaire tout au moins, au début de son règne), il lui est vivement recommandé de faire venir auprès de lui des nobles de toutes les parties de la monarchie. Cette injonction a d'abord un caractère pratique : le roi aura ainsi le loisir de se familiariser avec les particularités et les coutumes de tous ses royaumes et de s'imprégner des diverses langues qui y sont parlées. Toutefois, on ne peut être insensible au caractère éminemment politique, pour ne pas dire cynique, des conseils dispensés par certains auteurs, au demeurant aussi différents que le jésuite Juan de Mariana et le tacitiste Álamos de Barrientos.

Le premier, dissertant, dans le *De rege et regis institutione* composé pour servir à l'éducation de Philippe III et publié en 1599, sur l'entourage qu'il convient de donner au jeune prince, n'hésite pas à écrire que la présence à la cour d'enfants

- 9 Covarrubias définit simplement la cour comme « le lieu où réside le roi » (« *el lugar donde reside el rey* »), avant de reprendre un extrait des *Partidas*.
- 10 La cour est d'abord définie comme « la ville où est fixée la résidence du roi ou prince souverain, où se tiennent ses conseils et tribunaux, sa maison et la famille royale » (« *La Ciudad o Villa donde reside de asiento el rey o Principe soberano, y tiene sus Consejos y Tribunales, su Casa y familia Real* »). Après une série de citations (des *Partidas*, mais aussi du *Menosprecio de corte* de Guevara), il est précisé que l'« on appelle ainsi l'ensemble de tous les conseils, tribunaux suprêmes, ministres, serviteurs et officiers de la Maison royale, et autres personnes qui assistent et servent les personnes royales... » (« *se llama también el conjunto o cuerpo de todos los Consejos, Tribunales superiores, Ministros, criados y oficiales de la Casa Real, y otras personas, que asisten y sirven a las personas reales...* »).
- 11 Pour juger de leur importance, voir la somme dirigée par José Martínez Millán et Santiago Fernández Conti, *La monarquía de Felipe II: La casa del Rey*, Madrid, Fundación Mapfre Tavera, 2005, 2 vol.

de son âge issus des grandes familles de toute la monarchie garantit la loyauté de leur noble parentèle et des royaumes dont ils sont originaires. En somme, ces petits compagnons du prince sont autant d'otages, et le terme est d'ailleurs employé ouvertement :

Es, sobre todo, muy útil para mantener en el círculo de sus deberes a los nobles e impedir que por afán de innovar alteren la paz de las provincias [...], pues sus más queridos hijos quedan al poder del príncipe, como en rehenes, bajo la apariencia de un honor¹².

Baltasar Álamos de Barrientos exprime une idée similaire dans le « discours politique » qu'il adresse à Philippe III au moment où celui-ci monte sur le trône : après avoir suggéré au nouveau monarque de montrer qu'il est le roi de tous ses sujets – et pas seulement des Espagnols – en s'entourant de représentants de tous ses royaumes, il explique longuement que c'est là un excellent moyen d'éviter les rébellions. Il pense en particulier au Portugal, récemment incorporé à la monarchie, et aux possessions italiennes, volontiers agitées :

De los Estados de Italia que obedecen a V.M. procure traer debajo de los colores que convenga todos los grandes y señores de ellos a su corte. Para esto servirá el color del reino nuevo. [...] éstos le sirvan de grandeza y de rehenes, y de enriquecer la cabeza de sus reinos gastando en ella sus rentas y patrimonio, de conocer su ingenio, su entendimiento, su inclinación para servirse de ellos u ocuparlos en diferentes ministerios. Y lo que dije de rehenes es tan cierto, que aun cuando sale un príncipe nuevo a la guerra suele llevar y es bien que lleve consigo todos los grandes y señores de sus reinos, porque no halle cabeza de descontentos [...] se suele decir que a los pueblos que viven sujetos a un príncipe por miedo, y no por amor, no se les ha de dar lugar que puedan hallar cabeza con quien rebelarse¹³.

12 « [ce moyen] est surtout très utile pour maintenir les nobles dans les limites de leurs devoirs et les empêcher d'altérer la paix dans les provinces par goût de la nouveauté [...], car leurs enfants les plus chers sont au pouvoir du prince, comme des otages, sous l'apparence d'un honneur » (Juan de Mariana, *La dignidad real y la educación del rey* [*De rege et regis institutione*], éd. Luis Sánchez Agesta, Madrid, Centro de estudios constitucionales, 1981, Livre II, chap. IX, p. 205).

13 « Que V.M. s'efforce d'attirer à la cour, sous les couleurs qui conviendront, tous les grands seigneurs des États d'Italie qui sont soumis à son autorité. Pour ce faire, il suffira de faire valoir le nouveau règne [...]. Ils accroîtront la grandeur de V. M., serviront d'otages et enrichiront la tête de ses royaumes en y dépensant leurs rentes et leur patrimoine ; il sera aussi utile de connaître leur naturel, leurs qualités et leurs inclinations afin de les employer et de les occuper à différentes charges. Et ce que je dis à propos d'otages est si vrai que lorsqu'un prince nouveau part en guerre, il convient qu'il mène avec lui tous les seigneurs et les grands de son royaume, pour éviter que ne se fomentent des mécontentements [...]. Lorsque les peuples sont soumis à un prince par la crainte et non par amour, on dit qu'il ne faut pas leur donner l'occasion de trouver une tête pour conduire leur rébellion » (Álamos de Barrientos, *Discurso político al rey Felipe III al comienzo de su reinado*, éd. Modesto Santos, Barcelona/Madrid, Anthropos/Ministerio de Educación y Ciencia, 1990, p. 96-97).

Les grands lignages espagnols ne sont pas exclus de cette stratégie puisque Álamos suggère aussi au roi de leur confier des charges au sein de sa maison, afin de « priver la plèbe de tête ». C'est donc d'abord par calcul que le roi doit appeler les nobles auprès de lui, mais cette proximité aura aussi pour effet de les rendre meilleurs : « *porque cuando los grandes andan con el príncipe, verdaderamente se averguenzan de no imitarle en la virtud, y ausentes de Su Majestad, como sin freno que les modere, se entregan a toda suerte de vicios y antojos desordenados* »¹⁴. Cette idée d'une instrumentalisation de la cour pour gouverner en paix est assez largement répandue, surtout chez les tacitistes ; on la trouve ainsi dans la *Doctrina política civil escrita en aphorismos* composée par Eugenio de Narbona¹⁵, qui reprend plus particulièrement le conseil donné par Mariana, et dans bien d'autres textes du XVII^e siècle. Dans cet emploi, qui fait penser à ce que Louis XIV fera plus tard en France, la cour est avant tout entourage aristocratique ; mais s'il est largement question de faire entrer les grands seigneurs dans les maisons royales, cela ne signifie pas forcément que le roi leur confie un rôle dans la conduite des affaires. De fait, dans nombre de textes de la fin du XVI^e siècle, les membres des maisons royales sont cantonnés à la sphère privée, domestique, de la cour, et du reste fréquemment associés à la figure du « courtisan », nettement distinguée de celle du conseiller.

LE MÉPRIS DES COURTISANS DANS LA LITTÉRATURE POLITIQUE

La littérature politique espagnole du XVI^e siècle est fortement marquée par le mépris du courtisan : en d'autres termes, le modèle du courtisan idéal, pétri de grâces et de talents d'agrément mais aussi de vertu et de sagesse, capable de conseiller utilement le prince, de lui éviter des erreurs de jugement, de formuler adroitement mises en garde et reproches et, en un mot, d'agir comme

- 14 « car lorsque les grands sont auprès du prince, ils sont honteux de ne pas l'imiter en vertu ; loin de Sa Majesté, en revanche, sans frein pour les modérer, ils s'adonnent à toutes sortes de vices et de caprices désordonnés » (*ibid.*, p. 110).
- 15 Publié pour la première fois en 1604 à Tolède, l'ouvrage de Narbona fut rapidement confisqué par l'Inquisition (en 1606), sans doute parce qu'il exhalait des relents de machiavélisme, avant de réapparaître avec des modifications en 1621 à Madrid, comme l'explique Javier Peña (« Un breviario tacitista para gobernantes: la *Doctrina política civil* de Eugenio de Narbona », dans Pablo Badillo O'Farrell, Miguel A. Pastor Pérez [dir.], *Tácito y tacitismo en España*, Barcelona, Anthropos, 2013, p. 269-292). Voir par exemple l'aphorisme CXX : « *príncipe que espera gobernar, o que ya gobierna, tenga en su palacio los hijos de los mayores de sus reynos, para asegurarse del atrevimiento de sus padres: y con el trato ordinario hacerse capaz, y tomar noticia de las cosas de los reynos que no ve* » (« le prince qui espère gouverner ou qui gouverne déjà, doit avoir dans son palais les fils des plus grands personnages de ses royaumes, pour se prémunir contre leurs audaces ; et grâce à leur contact, acquérir une connaissance suffisante de ce qui concerne les royaumes qu'il ne peut voir »).

un mentor¹⁶, tel que l'avait défini Castiglione dans son célèbre traité traduit en castillan par Juan Boscán (*Los quatro libros del cortesano*, 1534), ne semble pas avoir eu beaucoup de succès en Espagne. Même dans l'*Aviso de privados y doctrina de cortesanos* publié par Guevara en 1539, en même temps que le *Menosprecio de corte*, ni les courtisans ni le *privado* ne semblent taillés pour ce rôle.

À la fin du xvi^e siècle, il n'est pas rare de voir mettre sur le même pied les adulateurs et les courtisans. Juan de Mariana par exemple estime que « les courtisans n'ouvrent la bouche que pour flatter le prince¹⁷ » et assimile leurs paroles à une peste dont il convient de se protéger¹⁸. Dans un chapitre du second livre du *De rege et regis institutione*, entièrement consacré aux adulateurs, à propos desquels il emploie des passages bien connus de Plutarque et des comparaisons usuelles (avec le caméléon notamment), la confusion avec les courtisans est patente. Ainsi,

256

*entre los aplausos y voces de los aduladores y cortesanos, admirando y ensalsando hasta las nubes los dichos y hechos del príncipe, no solo es maravilla el que no sea engañado, sino que es un milagro que no se vuelva loco*¹⁹.

D'autres auteurs, tels que Pedro de Ribadeneira, précisent cette association entre flatteurs et courtisans en désignant clairement les membres de la maison du roi et autres « serviteurs domestiques du palais²⁰ ». De façon générale, la distinction entre sphère privée (maison du roi) et sphère publique (conseil), est de règle jusqu'à la fin du xvi^e siècle : tous les textes qui abordent l'art de gouverner adjurent le roi de n'écouter, pour tout ce qui concerne la conduite des affaires, que ses conseillers, choisis avec soin et éprouvés. Et encore convient-il d'en user avec prudence et discernement, en ayant recours à l'indispensable dissimulation²¹. Cette prévention contre le mélange des genres a pour corollaire

16 Voir notre article, « De la liberté de blâmer le roi selon la littérature doctrinale au temps des Habsbourg », dans Alexandra Merle et Araceli Guillaume-Alonso (dir.), *Les Voies du silence dans l'Espagne des Habsbourg*, Paris, PUPS, 2013, p. 269-288.

17 Mariana, *La dignidad real y la educación del rey*, éd. cit., Livre II, chap. 8.

18 *Ibid.*, Livre I, chap. 9.

19 « Au milieu des applaudissements et des voix des adulateurs et des courtisans, admirant et portant aux nues les discours et les actions du prince, c'est miracle que celui-ci non seulement ne soit pas trompé, mais ne sombre pas dans la folie » (*ibid.*, Livre II, chap. 11).

20 Ribadeneira exhorte les princes à se méfier des « ennemis domestiques » et autres serviteurs familiaux qu'ils ont dans leurs palais dans son *Tratado del príncipe cristiano* (1595), Livre II, chap. 29 et 30.

21 C'est ce que recommande Juste Lipsé dans ses *Politicorum sive civilis doctrina libri sex* (1589), dont la traduction espagnole fut publiée en 1604 par Bernardino de Mendoza sous le titre : *Los seis libros de las políticas o doctrina civil de Justo Lipsio, que sirve para el gobierno del reino o principado*. Le chapitre 9 du Livre III est particulièrement éloquent puisqu'il s'intitule : « Ser necesario desechar los consejos ocultos de los cortesanos y criados domésticos de palacio » (« De la nécessité de rejeter les conseils occultes des courtisans et des serviteurs domestiques du palais »).

la détestation de la *privanza*, à grand renfort d'allusions aux troubles que connut le royaume de Castille au xv^e siècle et au sort funeste du *privado* de Jean II, Álvaro de Luna²².

« VALIMIENTO » ET PERCEPTION DE LA COUR DANS LES ÉCRITS POLITIQUES DU TEMPS DE PHILIPPE III

Le roi est donc en définitive incité à gouverner en se défiant constamment d'une partie non négligeable de son entourage : c'est un peu gouverner contre la cour. On peut se demander dans quelle mesure l'écllosion du *valimiento* sous le règne de Philippe III modifie cette perception.

De fait, le personnage qui assiste désormais le roi dans ses décisions politiques est issu de la maison du prince – c'est le cas de Francisco Gómez Sandoval y Rojas, marquis de Denia puis duc de Lerma, qui fut gentilhomme de la chambre du futur Philippe III, c'est aussi celui de Gaspar de Guzmán, comte-duc d'Olivares, qui occupa le même poste dans la maison du futur Philippe IV – et y reste attaché, son omniprésence auprès du monarque étant justifiée précisément par ses charges palatines : il est à la fois « sommelier de corps » et grand écuyer, deux titres qui lui permettent de se tenir aux côtés du monarque pratiquement jour et nuit, à l'intérieur comme à l'extérieur du palais.

Par ailleurs, nombre d'historiens considèrent que le *valimiento* équivaut à une politisation de la cour. I. A. A. Thompson, par exemple, a écrit que « le *valido*, dans un certain sens, restituait le gouvernement à la cour²³ », voulant dire par là que la désinstitutionnalisation du gouvernement permettait d'échapper à la pesanteur des conseils en place. Évidemment, en fait de « cour », ce sont surtout le *valido* et son parti qui concentrent le pouvoir.

S'il est possible de citer au moins un exemple de traité politique qui perpétue résolument l'hostilité exprimée à la fin du xvi^e siècle envers tout favori unique, la traduction espagnole des *Politicorum* de Lipse par Bernardino de Mendoza, publiée en 1604²⁴, la plupart des écrits produits dans les premières années du xvii^e siècle réservent une place éminente à ce personnage : entre le roi, les membres de sa maison, les conseillers et les courtisans s'insère la figure du *valido* (parfois appelé *privado*, dans la continuité des usages des siècles précédents).

22 Mariana, entre autres, écrit qu'il faut éviter à tout prix que l'un des compagnons du prince s'établisse fermement dans sa faveur (*La dignidad real y la educación del rey*, éd. cit., Livre II, chap. 9).

23 I.A.A. Thompson, « El contexto institucional de la aparición del ministro-favorito », dans John Elliott, Laurence Brockliss (dir.), *El mundo de los validos*, Madrid, Taurus, 1999, p. 25-41, ici p. 32.

24 Voir *supra*, n. 21.

Bien sûr, le *valido* est soigneusement distingué du reste de l'entourage royal, étant élevé au-dessus de tous par l'élection du monarque, au point qu'on lui donne souvent les conseils dispensés jusque-là à ce dernier : ainsi, il lui faut se méfier des flatteurs qui l'entourent, comme le recommande Quevedo dans le *Discurso de las privanzas*, dans un chapitre²⁵ qui reprend des références bien connues – Plutarque notamment.

258

On pourrait donc conclure que rien n'a changé, à ceci près que c'est désormais un couple ou binôme – le roi flanqué de son *valido* – qui est dissocié de la masse confuse des « courtisans ». Toutefois, il nous semble percevoir quelques nuances : en premier lieu, on relève dans plusieurs textes de cette période une certaine réticence à employer ce terme de « courtisans » qui a si fâcheuse réputation. Plus exactement, s'il est toujours question des flatteurs et des adulateurs, ils ne sont plus clairement identifiés aux « courtisans ». Ceci est vrai non seulement de textes dont on sait qu'ils furent écrits pour appuyer la *privanza* (le *Tratado del perfecto privado* de Maldonado²⁶, au temps de Lerma, ou plus tard *El perfecto privado* de Mateo Renzi, dédié à Olivares²⁷), mais aussi de traités qui, sans la combattre ouvertement, ne montrent guère d'enthousiasme²⁸ et formulent toute une série d'exigences ou de mises en garde.

Ainsi, Juan de Santa María, dont le *Tratado de república y policía christiana*, publié pour la première fois en 1615, connu plusieurs rééditions et est au fond hostile au principe même du *valimiento*, n'emploie jamais le terme de « courtisans » dans le long chapitre consacré aux flatteurs et à la flatterie (« De los lisongeros y sus lisonjas ») qui reprend les thèmes et les métaphores ordinaires. Les cours des princes, selon lui, sont pleines de flatteurs et de menteurs, mais il se garde bien de dire précisément de qui il s'agit²⁹.

25 Chap. 6, « De como diferenciará el privado el amigo del adulator » (« Comment le *privado* distinguera l'ami de l'adulateur »). On consultera l'édition moderne du texte, *Discurso de las privanzas*, éd. Eva María Díaz Martínez, Pamplona, Universidad de Navarra, 2009.

26 Il s'agit d'un manuscrit édité en 1963 par Fernando Rubio (*Anuario jurídico escorialense*, IV, 1963, p. 759-803).

27 D'après Paolo Pintacuda, la majorité des textes élogieux ou critiques sur le *privado* appartient à l'époque d'Olivares, mais il en existe déjà des exemples sous Philippe III et Lerma (« La actuación diaria del privado a través de unos tratados », dans Hélène Tropé [dir.], *La Représentation du favori dans l'Espagne de Philippe III et de Philippe IV*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2010, p. 19-30).

28 Eugenio de Narbona se contente d'écrire : « las cosas de gobierno no consulte el príncipe con los que le sirven cerca de su persona, que en ellos es costumbre alabar igualmente lo bueno y malo » (« le prince ne doit pas traiter les affaires du gouvernement avec les personnes qui sont auprès de lui pour le servir, car elles ont coutume de recommander le bon et le mauvais » [*Doctrina política civil*, Toledo, Pedro Rodríguez, 1604, aphorisme CLVIII]).

29 « Las cortes y casa de los reyes de lo que menos tienen, es de verdad, apenas la conocen ni saben qué color es el suyo porque siempre fue bien recebida la lisonja, y amada la mentira » (« ce qui manque le plus dans les cours et les maisons des rois, c'est la vérité ; c'est à peine si on la connaît et si on sait à quoi elle ressemble, car de tout temps la flatterie a été bien reçue »).

Une insistance prononcée sur l'instabilité propre à la cour est une autre caractéristique des écrits de cette période ; toutefois, l'attention se porte surtout sur le nombre sans cesse croissant de ceux qui assiègent le roi et ses « ministres » par des demandes de grâces, de charges ou d'autres récompenses. Le sujet n'est pas nouveau, mais prend une importance qui reflète la réalité : le début du xvii^e siècle est en effet associé à une transformation de la cour en vaste marché des grâces royales, que le phénomène soit considéré comme une conséquence du *valimiento* ou une cause, ainsi que le suggère par exemple Laurence Brockliss³⁰.

Si l'identité de ces solliciteurs importuns reste imprécise, plusieurs indices permettent de penser que les visiteurs occasionnels et opportunistes ne sont pas seuls visés : Santa María suggère que le monarque, pour pourvoir les charges, ne devrait pas se contenter de considérer ceux qui se trouvent sous ses yeux³¹ ; et, dans le chapitre consacré à la libéralité royale, qui n'est qu'une longue diatribe contre l'avidité insatiable de ceux qui fréquentent les palais des rois, il écrit :

en los palacios de los reyes, los extrangeros son los agradecidos, que los familiares y que siempre asisten, no reconocen los beneficios por grandes que sean, siempre piden y nunca se hartan [...]. La razón desto es, porque juzgan de que todo quanto se le da, les es devido por sus servicios y assistencias de cada dia.

[...] Bien dijo Séneca: este tropel de sirvientes y acompañantes no busca amigo, sino dinero: desdichada suerte de los reyes, que nadie los quiere por sí sino para sí, y para lo que dellos esperan³².

Finale­ment, le courtisan ne manque pas d'apparaître au détour d'une phrase où il est question des « turbulents prétendants et des ambitieux courtisans » qui se montrent avides de récompenses imméritées, tandis que les hommes probes et sages restent ignorés dans leur coin :

y aun acontece, no una, sino muchas veces y cada dia, y es lo ordinario, que de los que cursan y frecuentan los palacios, muy pocos han cursado las escuelas; y menos que

et le mensonge apprécié » [*Tratado de república y policía christiana*, Madrid, Imprenta Real, 1615, chap. 29, § 4)].

30 Le déséquilibre entre l'accroissement des sollicitations et le nombre des grâces aurait favorisé l'apparition d'un *valido* considéré comme assesseur du roi (Laurence Brockliss, « Observaciones finales: anatomía del ministro favorito », dans *El mundo de los validos*, op. cit., p. 407).

31 *Tratado de república y policía christiana*, op. cit., chap. 8 et 9.

32 « dans les palais des rois, ce sont les étrangers qui montrent de la gratitude, car les familiers et ceux qui y vivent ne reconnaissent pas les bienfaits, si grands soient-ils, ils demandent toujours et ne sont jamais rassasiés [...]. La raison en est qu'ils jugent que tout ce qu'on leur donne leur est dû, en récompense de leurs services et de leur présence quotidienne [...]. Sénèque l'a bien dit : cette troupe de serviteurs et de compagnons ne cherche pas d'ami, mais seulement du profit ; quel sort malheureux que celui des rois, personne ne les aime pour eux-mêmes, mais seulement pour soi et pour ce que l'on attend d'eux » (*ibid.*, chap. 22).

*gusten de la lección de los libros, que les pudieran dar noticia de las cosas y suplir lo que les falta de conocimiento de los negocios y de los oficios. El mal es que si el sabio y prudente busca entrada para los reyes, los porteros le dan con la puerta en los ojos, y teniendo los insipientes la entrada franca, se les cierra a los sabios*³³.

En somme, dans un monde idéal, il faudrait donner les offices et les charges à ceux qui les méritent, non à ceux qui les réclament. Il est évident que la critique n'atteint pas que les seuls solliciteurs : c'est tout le système de captation des ressources dont la cour est le centre qui est en cause. Car, comme l'a remarqué John Elliott, entre la « culture du don » et la corruption, la frange est mince³⁴.

Le point de vue du prétendant débouté, perdant son temps, sa fortune et sa tranquillité d'esprit dans une quête infructueuse à la cour, est parfois exprimé dans la littérature politique, notamment dans des écrits qui adoptent la forme d'une série d'aphorismes, généralement associés au commentaire de sources classiques telles que les *Annales* de Tacite. C'est là un genre florissant dans la première moitié du XVII^e siècle, d'autant plus que l'opération qui consiste à gloser ou à extraire un enseignement des écrits des Anciens, que la source soit unique ou plurielle, autorise une plus grande liberté en restreignant la responsabilité du commentateur. De surcroît, le caractère éclaté ou fragmentaire des aphorismes permet de considérer une question sous différents angles et d'entrer tour à tour dans les intérêts du monarque, du *valido*, ou de celui que ses espérances ont mené à la cour. C'est ce que fait Baltasar Álamos de Barrientos dans ses *Aforismos al Tácito español* publiés à Madrid en 1614³⁵.

Certains de ses aphorismes, formulant des règles, des préceptes ou des recommandations, attirent l'attention sur le caractère éphémère et les dangers de la *privanza*, d'autres se rapportent au comportement que le courtisan doit adopter pour faire son chemin ou simplement survivre au milieu des intrigues et des chausse-trappes de la cour : éviter toute démonstration publique de ses talents et de ses bonnes fortunes, ne pas céder à la vanité, cacher son esprit devant les envieux, pratiquer la prudence³⁶, car « les courtisans ont rarement de vrais

33 « Et il arrive même, non pas une mais plusieurs fois, et chaque jour, que de tous ceux qui fréquentent les palais, bien peu ont fréquenté les écoles ; et moins nombreux encore sont ceux qui se plaisent à tirer des leçons des livres, qui pourraient suppléer à leur défaut de connaissance des affaires. Le pire est que si l'individu sage et prudent cherche à pénétrer auprès des rois, les portiers lui jettent la porte au visage, et tandis que les ignorants ont les entrées franches, on les refuse aux savants » (*ibid.*).

34 John Elliott, Laurence Brockliss (dir.), *El mundo de los validos*, op. cit., p. 15.

35 Baltasar Álamos de Barrientos, *Aforismos al Tácito español*, Madrid, Luis Sanchez y Iuan Hasrey, 1614.

36 Voir par exemple les aphorismes III, 42 et III, 261, qui font penser à ce qu'écrivait plus tard Gracián.

amis³⁷ ». Mais Álamos relève aussi, tout comme Guevara dans le *Menosprecio de corte*, les promesses souvent vaines que le prince fait aux courtisans :

*los príncipes de animo recatado suelen prometer a sus cortesanos muchas mercedes y grandezas; pero con palabras dudosas, oscuras y generales, con que los cevan, y entretienen con esperanzas para conservarlos en su obediencia*³⁸.

On se souviendra que c'est à peu près l'attitude que lui-même conseillait au roi Philippe III, dans un autre de ses écrits.

Si complète que soit la peinture de la cour, de ses écueils, de ses mirages et de ses cruautés qui se dégage de ce kaléidoscope, il y manque toutefois l'essentiel : le conseil du moraliste, tel que le donne Guevara dans le *Menosprecio de corte*, d'abandonner cette cour où l'homme intègre n'a pas sa place, et où il ne pourrait que perdre son temps, voire se perdre.

ABANDONNER LA COUR ?

Or une idée assez voisine se trouve dans un autre type d'écrits envisageant la cour – entendue à la fois comme cercle restreint autour du roi et comme espace urbain plus large – depuis d'autres perspectives, qui ne sont pas seulement politiques ou morales, mais aussi économiques.

Ce sont les premiers écrits des arbitristes³⁹, tels que le *Memorial de la política necesaria y útil restauración de la república de España y estados della* de Martín González de Cellorigo (1600) et surtout, à la fin du règne de Philippe III, le traité que Pedro Fernández de Navarrete rédige en développant les conclusions du Conseil de Castille lors de sa consultation en 1619, connu sous le titre de *Conservación de monarquías*.

Ces textes pointent du doigt le déséquilibre malsain, en termes démographiques et économiques, entre une cour pléthorique et les autres villes et bourgades dépeuplées⁴⁰. Il est nécessaire, affirme Martín González de Cellorigo en 1600

37 « pocas veces los cortesanos de los príncipes poseen verdaderos amigos » (III, 48).

38 « Les princes à l'esprit cauteleux ont coutume de promettre à leurs courtisans toutes sortes de grâces et d'honneurs : mais en usant de paroles équivoques, obscures ou vagues, de façon à les satisfaire et à entretenir leurs espoirs pour les tenir soumis » (IV, 260).

39 Littéralement « donneurs d'avis », ces auteurs de mémoires généralement adressés au roi pour prôner des remèdes aux maux de la monarchie forment ce qu'Anne Dubet appelle une « catégorie en creux », étant donné la variété de leurs positions sociales et de leurs activités. Plusieurs de ces auteurs étaient au cœur des instances administratives, tel González de Cellorigo, un juriste employé à la Chancellerie de Valladolid, mais Fernández de Navarrete, lui aussi considéré comme « arbitriste », était chapelain du roi (Anne Dubet, « L'arbitrisme : un concept d'historien ? », *Cahiers du Centre de recherches historiques*, 24, 2000, p. 141-167).

40 D'après Joseph Pérez, la ville de Madrid vit sa population s'accroître considérablement après 1561 : 30 000 habitants dès 1565, puis 75 000 à la fin du siècle et, vers 1630, près de 180 000 (*L'Espagne de Philippe II*, Paris, Fayard, 1999, p. 172).

(alors que la cour est encore établie à Madrid, avant de se déplacer à Valladolid pour quelques années), de « porter remède au grand concours de gens qui affluent vers la cour⁴¹ ». Il énumère tous ceux qui servent le roi, les membres des conseils et tribunaux suprêmes, les ambassadeurs et leur suite, et tous ceux qui viennent prétendre à un office ou qui ont un procès en cours, rassemblés dans un espace urbain insuffisant. D'où découlent, entre autres problèmes, la rareté et la cherté des vivres. C'est pour cette raison pratique qu'il conseille aux nobles qui n'ont pas de motif de résider en permanence auprès du roi de rester sur leurs terres, en se tenant prêts toutefois à répondre à son appel éventuel.

262

Le traité de Fernández de Navarrete, rédigé vingt ans plus tard, s'inscrit dans cette logique d'abord économique et démographique, mais présente une argumentation plus étoffée et s'engage plus avant dans l'examen critique de la cour, ce qui peut s'expliquer par la période à laquelle il appartient : la fin du règne de Philippe III, un moment où les modifications apportées aux pratiques de gouvernement mènent à des constatations amères et à un désir de réforme. C'est de l'intérieur des instances marginalisées par le *valido* et les *juntas* – le Conseil de Castille notamment⁴² – qu'émanent les suggestions glosées dans la *Conservación de monarquías*, un texte publié au tout début du règne de Philippe IV, témoignant d'une volonté de rupture par rapport au règne précédent, achevé dans un parfum de scandale.

Fernández de Navarrete recommande au roi, comme González de Cellorigo, d'ordonner à une partie de ceux qui se trouvent à la cour de la quitter, bien qu'elle soit « commune patrie » (« *patria común* »), et il désigne d'abord les nobles qui s'y pressent, car leur assiduité intéressée entraîne celle de toute une nuée de serviteurs et de petites gens⁴³. Ces nobles, ajoute-t-il, seraient plus utiles sur leurs terres, où ils pourraient faire du bien autour d'eux. L'opposition cour/village, bien présente, est donc dominée par une préoccupation d'ordre économique et démographique.

Toutefois, en liant la dénonciation d'une cour pléthorique au système de distribution des grâces et des charges, Fernández de Navarrete se livre bel et bien à une critique qui ne touche pas que les seuls prétendants, et que l'on rencontrait aussi dans une littérature politique assez hostile au *validismo*, comme le traité de Juan de Santa María cité précédemment. Il envisage une réforme radicale de l'attribution des grâces et des récompenses : les donner à ceux qui les méritent

41 « *reparar el concurso de tanta gente como acude a la corte* », *Memorial de la política necesaria y útil restauración*, Valladolid, Juan de Bostillo, 1600, f. 64.

42 Publié en 1621 (sous le titre de *Discursos políticos*, Barcelona, Sebastian de Cormellas) puis, sous une forme plus complète, en 1626 (Madrid, Imprenta Real), le traité était dédié au président du Conseil de Castille.

43 *Discurso XIV* : aux nobles, Fernández de Navarrete adjoint les riches veuves qui fréquentent la cour sans raison valable, et les ecclésiastiques qui délaissent leurs paroisses.

sans qu'ils soient nécessairement présents à la cour, et même, à condition qu'ils en restent éloignés :

Y porque es cosa cierta, que en las cortes de ordinario arrebatan los premios, no los más dignos sino los más solícitos, y los que tienen más franca la entrada en los últimos retretes de los ministros, propone el consejo que se den los premios a los beneméritos que los esperan en sus casas, haciendo incapaces de ellos a los ambiciosos, que con importuna asistencia en la corte están molestando a los Reyes y a sus ministros⁴⁴.

Selon Fernández de Navarrete, un tel système aurait d'autres avantages que de soulager le roi et de désengorger l'espace urbain. En effet, si les trop nombreux nobles qui séjournent à la cour se perdent d'abord du point de vue financier⁴⁵, les dangers moraux ne sont pas absents : « *siendo cierto, que si la confusión es madre de las culpas (como lo dixo Cassiodoro) es forzoso que en la intrincada selva de tan poblada corte haya enormes delinquentes [sic]*⁴⁶ ».

Pour convaincre le roi de renvoyer une partie des nobles, il affirme que leur présence sous l'œil du monarque n'est plus indispensable pour garantir l'ordre, réfutant par là une idée très vivace dans les écrits de la fin du xvi^e siècle, et qui est encore d'actualité dans les conseils dispensés au jeune Philippe IV par Olivares⁴⁷.

En somme, tous les arguments sont bons pour parvenir à réformer la cour et plus profondément les pratiques de gouvernement, ce qui constitue le but premier de ce type d'écrits, mais il est inutile de préciser que ces suggestions concernant la distribution des charges et des grâces resteront lettre morte. Les écrits politiques rédigés vingt ans après, une fois bien entamé le règne de Philippe IV, font état des mêmes problèmes, comme en témoignent les *Empresas* de Saavedra : la cour est toujours pléthorique ; les courtisans sont toujours hypocrites et adulateurs, et

44 « Et puisque c'est chose certaine que dans les cours ceux qui emportent les récompenses ne sont pas ceux qui en sont les plus dignes mais les plus insistants, et ceux qui ont leurs entrées jusque dans les cabinets les plus retirés des ministres, le Conseil propose que les grâces soient octroyées aux personnes méritantes qui les attendront dans leur demeure, et que soient frappés d'incapacité pour les recevoir les ambitieux qui fatiguent de leur insistance les rois et leurs ministres » (*Discurso XXVII*). González de Cellerigo suggérait déjà en 1600 que les grâces royales et les offices soient attribués grâce à un réseau d'informateurs aptes à signaler au roi les individus capables et méritants.

45 « *el más templado y modesto caballero, en viniendo a la corte, es forzoso se consume en quatro días: porque la obligación de aventajarse en lucimiento a los que no son más que él en calidad, le obliga a destruirse y empeñarse* » (« le plus modeste et le plus raisonnable des gentilshommes, en venant à la cour, ne peut que se ruiner en quatre jours ; car l'obligation où il se trouve de surpasser en éclat ceux qui ne lui sont pas supérieurs en qualité, l'amène à s'endetter et à se détruire » [*Discurso XXVI*]).

46 « il est certain que, si la confusion est mère de toutes les fautes, comme le dit Cassiodore, il est inévitable que la forêt touffue qu'est une cour si peuplée soit propice à de graves délits » (*ibid.*). Cette délinquance est toutefois imputée surtout aux innombrables serviteurs et autres représentants du petit peuple qui suivent les nobles à la cour.

47 Notamment dans le « Gran Memorial » adressé au roi en 1624.

le prince vit toujours entouré de caméléons et de scorpions... Saavedra innove seulement en proposant, pour résoudre l'éternel problème de l'engorgement de la cour, un moyen terme entre présence et absence : prenant pour acquis qu'il est impossible de rien obtenir en étant éloigné de la cour, il suggère aux nobles de s'y rendre de temps à autre, sans y résider en permanence⁴⁸.

En définitive, y a-t-il place pour le mépris de la cour dans les écrits qui dispensent au roi des conseils pour gouverner ? Oui, dans la mesure où le prince est constamment exhorté à la défiance envers la plus grande partie de son entourage, que le terme « courtisan » soit ou non mis en avant. Du point de vue du roi, la cour, si elle peut avoir son utilité pour gouverner, est un instrument à manier avec précaution : aussi est-il invité avant tout à la contrôler (seul, ou, dans les textes qui appuient le *valimiento*, avec l'aide de son seul ami le *valido*, ou du Premier ministre que voudrait être Olivares), et certains textes peuvent donner le sentiment qu'il est encerclé.

264

Pour autant, on ne saurait envisager le roi sans la cour, ni lui conseiller de se retirer dans un désert ou aux champs. Le roi doit se tenir au milieu de sa cour, être une source de lumière qui répand ses bienfaits sur ceux qui ont le bonheur de l'approcher. C'est sans doute pourquoi l'éloge de la vie rustique n'apparaît pas dans les arts de gouverner. S'il existe un contrepoint, c'est sous la forme d'un idéal, ou bien du souvenir embelli de la cour des souverains du passé, celle des Rois Catholiques par exemple.

48 Saavedra Fajardo, *Empresas políticas* (1640), éd. Sagrario López Poza, Madrid, Cátedra, *Empresa XXIII*, p. 385.

INDEX NOMINUM

- A** _____
- Alaigre (Allègre), Antoine 56, 95, 109, 141, 145, 147, 236, 266.
- Alamanni, Luigi 22, 157, 160, 281.
- Álamos de Barrientos, Baltasar 253-255, 260-261.
- Albert II de Brandebourg, archevêque-électeur de Mayence 8, 67, 72, 75, 78-81.
- Álcala, Jerónimo de 223, 229.
- Alcázar, Baltasar del 198.
- Alciat (Alciato), Andrea 99, 252.
- Aldana, Francisco de 288-289.
- Alexandre le Grand 10, 112, 114, 117.
- Alphonse I^{er}, duc d'Este 154.
- Alphonse X, roi de Castille et de León, Empereur germanique 218, 252.
- Amyot, Jacques 94, 99, 107, 111.
- Aneau, Barthélemy 37-38.
- Angier, Paul 89.
- Anne Boleyn, reine d'Angleterre 144.
- Anne d'Autriche, reine de France 91.
- Anne de Bretagne, reine de France 87.
- Anne de France, *dite* la dame de Beaujeu 88.
- Arce de Otálora, Juan de 192-193, 197.
- Aretino, Pietro, *dit* l'Arétin 52, 155-157
- Argensola, Bartolomé Leonardo de 203-216, 283, 290-291, 295, 298-299, 305-306.
- Ariosto, Alessandro 281.
- Ariosto, Lodovico, *dit* l'Arioste 20-22, 24, 26, 153-157, 163-164, 171, 177, 281-284, 288, 290, 297.
- Asinius Pollion 121.
- Assy, François d' 142.
- Aubigné, Agrippa d' 9-13, 20, 26, 28-29, 91.
- Auguste, Empereur romain 19, 121.
- B** _____
- Bagno, Ludovico da 163.
- Baïf, Jean-Antoine de 40-41.
- Bentivoglio, Ercole 281.
- Benucci, Alessandra 153.
- Béroalde de Verville, François 96-97, 129.
- Berthault de Grise, René 141.
- Berthelet, Thomas 140.
- Bellay, Joachim du 10, 22-27, 35-39, 42-49, 56, 100, 161-163, 167-170, 312.
- Boaistuau, Pierre 171.
- Boccaccio, Giovanni, *dit* Boccace 70, 281.
- Bodin, Jean 92.
- Boileau, Nicolas 19-20, 27.
- Borja, Fernando de 212.
- Boscán, Juan 212, 236, 256, 282-283, 285-286.
- Bouchet, Jean 34-35, 91.
- Bourchier, John, Lord Berners ou Barners 141-142.
- Brant, Sebastian 35, 70, 79.
- Brantôme, Pierre de 93-104.

- Brucioli, Antonio 160.
 Bryan, Francis 142-151.
 Bryan, Margaret 143.
 Buendía, Ignacio de 192.
- C** _____
 Cabrera de Córdoba, Luis 269-273.
 Cabrera, Alonso de 276-278.
 Calvin, Jean 148, 163.
 Carew, Elizabeth 142.
 Carnéade 112, 117.
 Castiglione, Baldassare 7, 19, 51-52, 55-58, 62, 69, 87, 90, 125, 128, 147, 155, 157, 161, 176-187, 236, 256, 294, 308.
 Castillejo, Cristóbal de 192-201, 251.
 Castillo Solórzano, Alonso de 220.
 Catherine d'Aragon, reine d'Angleterre 141, 143.
 Catherine de Médicis, reine de France 87, 102, 161.
 Catherine Howard, reine d'Angleterre 144.
 Catherine Parr, reine d'Angleterre 144.
 Caussin, Nicolas 125, 134-137, 316.
 Cellini, Benvenuto 90-91.
 Cetina, Gutierre de 192, 195, 197-199.
 Chappuys, Claude 51-65, 93, 294, 303.
 Charles IX, roi de France 103.
 Charles Quint, Empereur germanique 8, 63-64, 68, 116, 118, 125-126, 144, 219, 228, 236, 240, 268, 273.
 Charles VII, roi de France 88, 98.
 Chartier, Alain 52-56, 303.
 Chaucer, Geoffrey 147.
 Christine de Pizan 84, 87-88, 91.
 Cicéron 55, 58, 191.
 Cisneros, Alonso de 248.
 Clément VII, pape 144.
- Cobos y Molina, Francisco de los 126-127, 130, 236, 304.
 Colonna, Vittoria 155, 157.
 Commynes, Philippe de 98.
 Concini, Concino 129, 132.
 Contarini, Simón 270-272
 Cotgrave, Randle 146.
- D** _____
 Dante, Durante Alighieri, *dit* 65, 70, 159, 180, 187-189, 281.
 Del Río, Baltasar 192, 194-195, 197.
 Denys de Syracuse 114, 121.
 Des Périers, Bonaventure 97.
 Des Roches, Catherine et Madeleine 86.
 Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois 87, 91.
 Dioclétien 120, 122.
 Diogène 117, 289.
 Dolet, Étienne 145-146.
 Du Fail, Noël 34, 170.
 Du Four, Jean-Baptiste 87.
 Du Lorens, Jacques 136.
 Du Pré, Galliot 89, 143.
 Dunbar, William 147.
- E** _____
 Édouard VI, roi d'Angleterre 139, 144.
 Eich, Johann von 70.
 Élisabeth I^{re}, reine d'Angleterre 11, 139-140, 143, 149.
 Érasme, Didier 70-72, 84, 107-109, 111, 115-119, 122, 159, 191.
 Eraso, Francisco de 203, 210.
 Este, Hippolyte, cardinal d' 21, 159, 163, 282.
 Estienne, Charles 170.
 Estienne, Henri 167.
 Estrées, Gabrielle d' 91.

Étampes, Anne de Pisseleu, duchesse d' 87, 90.

F

Favorinus 121.

Fenton, Geoffrey 150.

Ferdinand d'Autriche, *dit* le Cardinal-Infant 233.

Fernández de Andrada, Andrés 292-293, 295, 298-299.

Fernández de Navarrete, Pedro 261-263.

Fernández de Ribera, Rodrigo 200.

Ferrare, Hercule II d'Este, duc de 153.

Flexelles, Jean de 129.

Florio, John 150.

Fontaine, Charles 89.

Fouquet, Jean 88.

François I^{er}, roi de France 8, 27, 42, 49, 51-53, 57-64, 69, 87, 128, 144, 155, 167, 294.

François II, roi de France 42.

Frédéric II, Empereur germanique 188.

Frédéric III, Empereur germanique 69.

G

Garcilaso de la Vega 282-286.

Germanicus 10.

Gómez de Sandoval y Rojas, Francisco 257, 269.

Góngora, Luis de 295-298.

González de Cellorigo, Martín 261-263.

Gournay, Marie de 84, 86.

Grafton, Richard 145.

Grévin, Jacques 163, 165-167.

Guadagni, Tommasino 160.

Guazzo, Stéphane 93, 315.

Guevara, Antonio de 8, 52, 56, 89, 94-102, 107-115, 120, 125-131, 134-136, 139-151, 171, 191-192, 194, 196,

198, 203-204, 211, 235-236, 240-243, 246, 253, 256, 261, 265-266, 268-269, 273, 275-279, 304-305, 312, 315.

Guillet, Pernelle du 87.

Guise, Henri I^{er} de Lorraine, duc de 102-103.

Guzmán, Alonso Tello de 292.

Guzmán, Gaspar de, comte d'Olivares 258, 263-264.

H

Hadrien, Empereur romain 121.

Hardy, Sébastien 95-96, 125-126, 128-135, 306.

Hellowes, Edward 148.

Henri II, roi de France 87.

Henri III, roi de France 28, 87, 96, 98-99, 108, 123, 168.

Henri IV, roi de France 91, 102.

Henri VIII, roi d'Angleterre 143-144.

Henri de Navarre *Voir* Henri IV.

Herberay Des Essarts, Nicolas 141, 305.

Heredia, Juan de 200.

Héroët, Antoine 89.

Hiéron 119-120.

Hoby, Thomas 147.

Holbach, Paul Henri Thiry d' 32.

Homère 109, 147.

Horace 19-20, 27, 33, 36, 38, 41, 70, 153, 169, 191, 209-210, 214-216, 281, 291, 297, 299.

Hurtado de Mendoza, Diego 192, 198-199, 283.

Hutten, Ulrich von 67-82, 193, 303.

I

Ibáñez de Santa Cruz, Íñigo 271-274, 298.

Isabelle de Portugal, impératrice 240.

J _____
 Jacques I^{er}, roi d'Angleterre et d'Écosse 139.
 Jean II, roi de Castille et de León 130, 257.
 Joseph 135-136.
 Jules César 15, 110, 299.
 Juvénal 19-21, 33, 70, 204, 211, 216, 287, 290, 297-298.

L _____
 L'Estoile, Pierre de 93, 100, 102-104.
 La Boétie, Étienne de 107-108, 117-123.
 La Borderie, Bertrand de 35, 83, 89-90.
 La Bruyère, Jean de 32.
 La Fontaine, Jean de 32.
 La Place, Pierre de 148.
 La Taille, Jean de 20, 22, 24, 26-27, 170.
 Labé, Louise 87.
 La Fayette, Marie-Madelaine Pioche de La Vergne, comtesse de 51.
 Lannel, Jean de 130.
 Le Franc, Martin 83.
 Le Gendre, Marie 86.
 Lemaire de Belges, Jean 9.
 Léon X, pape 153.
 Lerma, Francisco Gómez Sandoval y Rojas, duc de 205, 257-258, 266-273, 276, 291, 295, 298.
 Lipse, Juste 216, 256-257.
 Lope de Vega, Félix de 232, 240-249, 282-287.
 López de Montoya, Pedro 251.
 López de Villalobos, Francisco 192, 194, 196-197.
 Los Cobos, Francisco de 126-127, 130, 236, 304.
 Louis XI, roi de France 96-98.
 Louis XII, roi de France 142.

Louis XIII, roi de France 125, 129, 131, 133, 137.
 Louis XIV, roi de France 27, 88, 255, 316.
 Lucien de Samosate 33, 67, 70, 79, 82.
 Lucilius 21, 33.
 Luján, Mateo 218-219.
 Luna, Alvaro de 130, 257.
 Luna, Juan de 221, 227.
 Luynes, Charles d'Albert, duc de 129-130.

M _____
 Magny, Olivier de 35, 42, 164-169.
 Malaguzzi, Sigismondo 153-154.
 Marguerite d'Autriche, reine d'Espagne 266.
 Marguerite de France, duchesse de Savoie 163.
 Marguerite de Navarre 9, 62, 86-87, 90, 157.
 Marie d'Angleterre, reine de France 142.
 Marie d'Autriche, impératrice 204, 216.
 Marie de Médicis, reine de France 125, 131-132, 134.
 Marie I^{re} Tudor, reine d'Angleterre 139-141.
 Marlorat, Augustin 148.
 Marot, Clément 9, 36, 167.
 Martí, Juan 219.
 Martin de Braga (saint) 109.
 Maximilien I^{er}, Empereur germanique 75, 117.
 Mazarin, Jules (cardinal) 132.
 Mécène 19.
 Mendoza, Bernardino de 256-257.
 Mendoza, Nuño de 204-205, 208-211, 215, 299.
 Meneses, Jorge de 199-200.
 Mithridate 114.

Molière, Jean-Baptiste Poquelin, *dit* 31-32.

Molina, Tirso de 248-249.

Monluc, Blaise de 83, 91.

Montaigne, Michel de 48, 54, 84-86, 91, 93, 99, 104, 107-123, 163, 311-312, 315.

Montano, Benito Arias 288.

Montemayor, Jorge de 192, 197, 199-200, 287-288.

Montmorency, Anne de 90, 128.

Morales, Alonso de 243.

More, Thomas 70, 72.

Moura, Cristóbal de 270.

Musset, Alfred de 12.

N

Narbona, Eugenio de 255, 258.

Naudé, Gabriel 98.

Navarrete, Bernardino 272-275.

Newberry, Ralph 148.

Nietzsche, Friedrich 27.

Norton, William 148.

Nuñez, Nicolas 142.

P

Parr, William 144-145

Peletier du Mans, Jacques 38, 40, 169.

Perse 33, 204, 216.

Pétrarque, Francesco di ser Petracco, *dit* 14, 48, 70, 97, 109, 160, 166-167, 171, 181-182, 184, 281, 303.

Phalaris 113

Philippe II, roi d'Espagne 8, 141, 205, 219, 240, 249, 252-254, 257, 266-268, 269, 272-283, 291, 298, 306.

Philippe III, roi d'Espagne 8, 203, 205, 207, 212, 216, 240, 252, 258, 261-262, 266, 268-276, 283, 295, 298, 306.

Philippe IV, roi d'Espagne 229, 233, 240, 257, 262-263.

Philippe II, roi de Macédoine 108.

Philoxène 121.

Pibrac, Guy du Faur de 11, 170.

Piccolomini, Aeneas Silvius (futur Pie II, pape) 52, 54, 67, 69-70.

Piccolomini, Alessandro 162, 165-166, 169.

Pierre Lombard 60.

Pirckheimer, Willibald 67, 72-73, 75-78.

Platon 85, 111, 121, 176, 186.

Plutarque 94, 99, 100, 102, 107-123, 256, 258.

Politien, Ange 115.

Poulain de la Barre, François 84.

Puget, Étienne de, sieur de Pommeuse 130.

Puttenham, George 94-95.

Q

Quevedo, Francisco de 221-222, 227, 230, 258, 289, 295.

Quintilien 35-36, 62-63, 113.

R

Rabelais, François 33, 46, 84.

Ramírez Pagán, Diego 199, 200.

Ramplón, Alonso 222.

Refuge, Eustache de 94, 96, 98, 125, 131-136, 315-316.

Régnier, Mathurin 20, 22-31, 312-313.

Renée de France, duchesse de Ferrare 154-155, 163.

Retz, Albert de Gondi, comte de 11.

Retz, Claude-Catherine de Clermont, duchesse de, *dite* la maréchale de Retz 86-87.

Ribadeneira, Pedro de 256.

- Richelieu, Armand Jean du Plessis, cardinal de 132, 137.
- Rochemore, Jacques de 125-131, 305.
- Romieu, Marie de 86.
- Ronsard, Pierre de 10, 20, 22, 24, 26-29, 40, 42, 46, 56, 169.
- Russell, John 149.
- S** _____
- Saavedra Fajardo, Diego 263-264.
- Saint-Simon, Louis de Rouvroy, duc de 32.
- Salazar, Eugenio de 192, 197-198, 200-201.
- Salazar, Ambrosio de 315.
- Salinas, Martín de 195, 198.
- San Pedro, Diego de 141-142.
- Sánchez, Miguel 242.
- Sannazaro, Jacopo 9, 168-169.
- Sansovino, Francesco 157, 160, 281.
- Santa María, fray Juan de 258-259, 262.
- Sardanapale 11.
- Sauve, Charlotte de Beaune, baronne de, marquise de Normoutier 102-103.
- Scève, Maurice 9-10.
- Schiller, Friedrich 42.
- Sejanus 132.
- Sénèque 70, 109, 131, 191, 259.
- Serafino dell'Aquila, Serafino Ciminelli, *dit* 157-161.
- Serres, Jean de 148.
- Serres, Olivier de 14.
- Seymour, Edward 144.
- Seymour, Jane 144.
- Seymour, Thomas 144.
- Sickingen, Franz von 81.
- Simonide 119.
- Sirmond, Jacques 137.
- Skelton, John 147.
- Smith, Thomas 146.
- Soranzo, Francesco 269.
- Sorel, Agnès 88.
- Sorel, Charles 131.
- Stein, Eitelwolf vom 75, 77.
- Stromer, Heinrich 68-73.
- T** _____
- Tahureau, Jacques 167.
- Tasso, Bernardo 155.
- Tasso, Torquato, *dit* le Tasse 175-189, 309, 311.
- Thucydide 113
- Tibère, Empereur romain 132, 206
- Torquemada, Antonio de 192, 241, 243, 248.
- Torres Naharro, Bartolomé de 192, 194.
- Trellon, Claude de 30.
- Tymme, Thomas 148-151.
- U** _____
- Ulysse 41, 70, 79-80.
- V** _____
- Vauquelin de La Fresnaye, Jean 20, 22, 26.
- Veale, Abraham 150.
- Velleius Paterculus 132.
- Vic, Méry de 129.
- Villalón, Cristóbal de 192-193, 197, 234.
- Virgile 40-41, 153, 168, 191, 291.
- Vivès, Juan Luis 72, 84, 179.
- W** _____
- Wyatt, Thomas 147.
- X** _____
- Xénophon 117-122, 178, 291.
- Z** _____
- Zúñiga, Francesillo de 192, 195.

TABLE DES MATIÈRES

Préface, par Nathalie Peyrebonne, Alexandre Tarrête et Marie-Claire Thomine.....	7
Le mépris de cour : Scève, d'Aubigné.....	9
Frank Lestringant	

PREMIÈRE PARTIE FRANCE ET ALLEMAGNE

Satire anti-curiale et émergence du sujet par la négative.....	19
Pascal Debailly	
Des <i>Regrets</i> aux <i>Divers jeux rustiques</i> : un tournant de la satire renaissante ? L'exemple du mépris de la cour.....	33
Bernd Renner	
Comment défendre la cour ? Le <i>Discours de la Court</i> (1543) de Claude Chappuys.....	51
Ulrich Langer	
La critique de la cour dans le <i>Misaulus sive Aula</i> d'Ulrich von Hutten : un exercice de style?.....	67
Brigitte Gauvin	
« Par mal'heur, les dames peuvent tout ». La première vague d'antiféminisme en France au XVI ^e siècle.....	83
Maurice Daumas	
Histoires secrètes des courtisans : Pierre de Brantôme et la cour méprisée.....	93
Emily Butterworth	

DEUXIÈME PARTIE ÉCHANGES EUROPÉENS

« L'incommodité de la grandeur ». Lectures de Plutarque d'Érasme à Montaigne.....	107
Blandine Perona	
L'éloge paradoxal du favori de cour. La réception de l' <i>Aviso de privado</i> d'Antonio de Guevara en France dans la première moitié du XVII ^e siècle.....	125
Delphine Amstutz	

Les éditions anglaises du <i>Mépris de la cour</i> de Guevara : usages d'une traduction.....	139
Susan Baddeley	
« [...] <i>qui perduto ho il canto, il gioco, il riso</i> » : La satire de la cour entre Italie et France (1540-1580)	153
Concetta Cavallini	

TROISIÈME PARTIE
ITALIE ET ESPAGNE

330

« <i>Fuggo sdegno di principe</i> » : Le renversement du discours courtois dans trois dialogues de Torquato Tasso	175
Silvia d'Amico	
Misères de la cour dans la littérature espagnole de la Renaissance	191
María del Rosario Martínez Navarro	
La critique de la cour d'Espagne par Bartolomé Leonardo de Argensola au tournant du XVI ^e siècle.....	203
Hélène Tropé	
Vil(le) anomie de picaros et évolution de la conception du service dans les Cours ...	217
Cécile Bertin-Élisabeth	
Cour et campagne dans quelques pièces espagnoles de la fin du XVI ^e siècle et du début du XVII ^e siècle	239
Juan Carlos Garrot Zambrana	
Mépris de la cour et art de gouverner dans la littérature politique (Espagne, fin XVI ^e -début XVII ^e siècle).....	251
Alexandra Merle	
De la chronique au sermon : Moraliser la cour au début du règne de Philippe III....	265
Sarah Voinier	
<i>Lejos de la curiosa pesadumbre</i> . Un lieu retranché de la cour : l'épître en vers espagnole du XVII ^e siècle	281
Mercedes Blanco	
Catalogue des ouvrages exposés à la Bibliothèque de la Sorbonne	303
Jacqueline Artier et Isabelle Diry	
Index nominum	317
Association V.L. Saulnier	323
Activités du centre V. L. Saulnier	327
Table des matières	329

